

Module Pédagogie Pratique Willems® Encadrée

PRÉSENTATION

Introduction

La pédagogie de l'éducation musicale selon la Méthode Willems® nécessite un savoir-faire très spécifique dans sa réalisation pratique.

L'expérience a montré qu'un accompagnement personnalisé avec des classes d'applications était un complément extrêmement utile, voire indispensable à une pratique professionnelle efficace pour les élèves et épanouissante pour les professeurs.

C'est pourquoi nous ajoutons à notre panel de formation ce volet pratique pour accompagner, dans leurs mises en œuvre pratiques, les stagiaires diplômés ou en cours de formation au Diplôme Pédagogique Willems® (cycles bleu, indigo, vert) afin de les conduire à plus d'autonomie au plan personnel tout en les formant à un travail d'équipe interdisciplinaire au sein d'une école de musique.

Durant cette année, tous les aspects pratiques de l'enseignement de l'éducation musicale seront abordés suivant les degrés de la progression pédagogique Willems®. Il s'agira aussi d'apprendre à conduire une progression suivant les niveaux de musicalité et les âges des élèves.

Objectifs

La pédagogie Willems® est souvent réduite à quelques exercices et une philosophie globalement humaniste. Il est fréquent que les personnes intéressées à donner des cours d'éducation musicale selon ces principes, peinent à passer de la théorie à la pratique faute d'un accompagnement de proximité sur une longue période.

Le module de formation « **Pédagogie pratique encadrée** » s'adresse à toute personne désireuse d'améliorer sa pratique dans le domaine de l'initiation musicale des 4 degrés Willems®, qu'elle soit en cours de formation ou en perfectionnement.

Cela peut être également l'occasion d'une première mise en situation professionnelle, le stagiaire étant ainsi accompagné en vue de ses futures missions en éducation musicale.

Programme

Le module « Pédagogie pratique encadrée » comprend et développe les thèmes suivants :

- **Observation** : Apprendre aux stagiaires à observer tout d'abord des groupes d'élèves entre 3 et 10 ans dans des situations réelles de travail d'éducation musicale.
- **Approfondir les mises en œuvre** : Mettre en pratique des parties de leçons, le stagiaire animant des séquences déterminées choisies et préparées en amont avec le maître de stage.
- **Vers la globalité** : Réaliser l'intégralité d'une leçon en enchaînant les divers chapitres qu'elle doit contenir,

suivant des plans de cours définis, en présence du maître de stage.

- **Retour sur expérience** : Chaque demi-journée de stage comprendra des temps d'échanges entre le stagiaire et le maître de stage ; mise en forme des notes prises lors des temps d'observation et du contenu des échanges pour ainsi repasser de la pratique à la conceptualisation.

Le module « Pédagogie pratique encadrée » aborde les contenus suivants pour chacun des 4 degrés :

- **Le développement auditif sensoriel** : choix et usage d'un matériel sonore évolutif.
- **Le développement du sens mélodique** : intervalles mélodiques, motifs mélodiques, sens tonal, sens de la carrure, connaissance et pratique des modes anciens, classiques et modernes, notamment par l'improvisation.
- **Le développement du sens rythmique dans toutes ses dimensions** : dynamique, agogique et plastique, avec polyrythmie.
- **Les chansons** : apprentissage, harmonisation au piano, applications pédagogiques (rythme et polyrythmie, noms des notes, polyphonie, direction de chœur...)
- **Les mouvements corporels naturels** : montrer, guider, suivre les élèves avec des enregistrements sonores et en improvisant (voix, piano...).
- **Les mouvements corporels plus libres** ainsi que les battues des mesures.
- **L'introduction à la lecture musicale** : depuis les graphismes du 2^{ème} degré jusqu'aux partitions d'orchestre du solfège, en déclinant toutes les étapes nécessaires à la conscience musicale permettant la lecture et l'écriture classiques de la musique.

Déroulement de l'action

1. Recrutement / Prérequis

- Ce module est accessible aux personnes titulaires du Diplôme Pédagogique Willems® (cycles bleu, indigo, vert) ou en cours de formation.
- Une Lettre de Motivation du stagiaire est à joindre à toute demande d'inscription. Si le stagiaire rejoint ce module de « Pédagogie pratique encadrée » à la demande de son employeur, une Lettre d'Accompagnement de l'employeur sollicitant la FIW pour la formation de son salarié est à fournir.

2. Durée de la formation

Ce module comptabilise 94,5 heures au total sur l'année scolaire ; à savoir 3,5 heures par semaine (2,5h de suivi cours + 1h de bilan individuel) sur 27 semaines.

La formation débute après les vacances de la Toussaint et est dispensée les mercredis de novembre à juin, hors vacances scolaires – zone A (Académie de Lyon), dans l'École Willems® Ryméa – Lyon 6^{ème}.

3. Délai d'accès

Les stagiaires potentiellement intéressés par ce module de formation doivent se manifester auprès de la FIW en début d'année scolaire, au plus tard fin septembre. Le responsable des formations analyse la demande et en cas de validation de participation, organise l'accueil et l'intégration des stagiaires dans les cours de « l'école d'application » et planifie les temps de bilan individuel et d'échange avec le maître de stage.

4. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations/stages de la Fédération Internationales Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

1. Les moyens pédagogiques

- Les stagiaires interviendront avec des groupes constitués par degré pédagogique, composés d'enfants d'un âge homogène, permettant de réaliser la matière caractéristique de la progression à travers les degrés.
- Des supports utiles pour les préparations de cours sont remis aux stagiaires et commentés dans leur usage.

2. Les moyens techniques

Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique, matériel pédagogique sonore et audiovisuel).

3. Les moyens d'encadrement

- Les cours, sous la conduite du Responsable des formations de la FIW, sont encadrés par des formateurs titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems® (obtenu après au moins 10 années de pratique pédagogique active et à l'issue d'une formation spécifique).
- Toutes les heures de formation ont lieu en présence du formateur-maître de stage, y compris la pratique en autonomie progressive.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

- Une feuille de présence sous forme calendrier récapitulant les journées d'intervention, sera signée par les stagiaires et le(s) formateur(s) lors de chaque date, justifiant ainsi de leur participation à ladite formation. La présence à un minimum de 75% des heures de formation dispensées durant l'année est obligatoire pour la valider.
- Le stagiaire tiendra un « journal » hebdomadaire, qui regroupera ses notes d'observation, le contenu des échanges et ses questionnements ; à l'issue de l'année, il rédigera une conclusion ; il y joindra une leçon complète filmée avec descriptif, analyse des contenus et commentaires pédagogiques.

Sanction(s) de la formation

Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque participant, à l'issue de la prestation.

Règlement(s)

Les différents règlements liés aux Formations et à l'Organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® <https://fi-willems.org/reglement-interieur-cgv/> ou envoyés par mail sur simple demande :

- Règlement intérieur FIW
- Règlement Hygiène / Sécurité / Discipline
- Règlement intérieur des formations
- Règlement intérieur Vidéos pratiques

Indications tarifaires / conditions & engagement

1. Frais d'inscription

Récapitulatif coût global Formation – Module PPE (au 1 ^{er} septembre 2021)	Particulier	OPCO
Frais pédagogiques	2.225 €	3.120 €
Frais de gestion	50 €	50 €
Total Formation – Module PPE	2.275 €	3.170 €
+ Adhésion annuelle à la charge du stagiaire : 20€ (15€ pour les étudiants sur présentation de justificatif)		

- Tarifs hors transport, hébergement et repas
- Tarifs soumis à de possibles ajustements au cours de la formation
- Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)

2. Conditions d'annulation

- En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursée après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident, sur présentation de justificatif.
- Dans le cas contraire, un minimum d'un tiers du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante après déduction de ce tiers ou du montant des cours suivis antérieurement à l'annulation si le montant évalué est supérieur au tiers, ne pourra pas être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, rencontres...).
- Dans les deux cas, les frais de gestion et l'adhésion annuelle restent acquis à la FIW.

La Fédération Internationale Willems® est une association à but non lucratif. Les cours fonctionnent en autofinancement. Toute inscription est un engagement individuel pour une somme donnée. Chaque paiement contribue à l'équilibre de l'ensemble.

Renseignement(s) & Inscription(s)

Fédération Internationale Willems®
(siège & secrétariat)
46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Tél : + 33 (0)6.18.16.54.38
Mail : contact@fi-willems.org
Site : www.fi-willems.org



Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / **SIRET N° 327 237 566 00077**
Organisme de formation N° 82 69 12756 69 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)